

PREMIER PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/...../2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE BUREAUX ET DU MOBILIER.

Date de publication : 08.. /11.. /2018

Date d'ouverture des offres : 09.. /11.. /2018

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour «**la fourniture des équipements de bureau et du mobilier**» dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget de l'OBR, exercice 2018-2019.

3. Spécifications du marché et allotissement

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

Les équipements sont à livrer dans un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, comptés à partir de la notification définitive du marché. Un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Le marché est constitué de quatre lots :

Lot 1: Fourniture des chaises orthopédique mapi de bureau, des Chaises en cuir grand dossier (avec accoudoirs) et des bancs à 3 places,

Lot 2: Fourniture des tables de bureau en MDF munies de deux blocs de tiroirs et de petits armoires en MDF,

Lot 3: Fourniture des armoires métalliques longues, des étagères métalliques et classeurs métalliques,

Lot 4: Fourniture des chaises visiteurs.

NB : Un soumissionnaire peut soumissionner et gagner tous les lots.

4. Condition de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 151, 155, 156, et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 min à 12 heures précises, heure locale, au *Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/ 22282216.*

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis au Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

6. Garantie bancaire de soumission

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de :

- un million trois cent mille francs burundais (1 300 000 BIF) pour le lot 1 ;
- cinq cent mille francs burundais (500 000 BIF) pour le lot 2 ;
- six cent cinquante mille francs burundais (650 000 BIF) pour le lot 3 ;
- quatre cent vingt mille francs burundais (420 000 BIF) pour le lot 4.

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée ou toute autre institution financière agréée.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **30.../11/2018** à **10 h 00**. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas considérée pour l'analyse.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **10h 30'**.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

9. Critères de qualification

Les offres techniques et les échantillons devront être jugées conformes aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres et aux échantillons de l'OBR ; et l'offre financière devra être la moins disante.

10. Visite des échantillons de l'OBR

Pour une bonne uniformisation des équipements et du mobilier de l'OBR, une visite guidée des échantillons de l'OBR auxquels chaque soumissionnaire devra se conformer sera organisée le 20./11/2018 à 9h 00, à l'immeuble VIRAGO situé tout près du Port de Bujumbura.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les techniciens de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'OBR, s'ils le demandent.

11. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :

Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282216.

Fait à Bujumbura, le 20./11./2018

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Frédéric MANIRAMBONA

